

Programme de soutien 2021

Liste de contrôle

1. Numéro de fournisseur

Pour recevoir un soutien financier de la Ville de Montréal et du Conseil des arts de Montréal, vous devez être inscrit.e au registre des fournisseurs et obtenir un numéro de fournisseur. Votre numéro de fournisseur doit également être actif.

L'inscription se fait en ligne : <http://ville.montreal.qc.ca/fournisseur>

Une adhésion au paiement électronique est possible (remplaçant l'émission d'un chèque envoyé par la poste).

Le formulaire est disponible sur la page <https://servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/formxml/show/fournisseurs> et est à retourner à pratiques_daffaires@ville.montreal.qc.ca

2. Justificatifs du statut d'artiste professionnel

Si vous êtes membre du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV):

joindre une copie numérisée de votre carte de membre du RAAV

Si vous êtes membre du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ):

joindre une copie numérisée de votre carte de membre du CMAQ

Si vous n'êtes pas membre d'une de ces deux organisations:

joindre votre CV d'artiste ainsi que 5 photos de vos oeuvres

3. Justificatifs de l'occupation de l'atelier

Si vous êtes locataire, joindre :

une copie numérisée du bail initial (obligatoire à chaque demande)

une copie numérisée du renouvellement du bail pour l'année 2020 (si applicable)

Si vous êtes propriétaire, joindre :

une copie numérisée du compte de taxes municipales 2020

un justificatif de superficie de votre atelier (certificat d'occupation ou autre document)

4. Justificatifs de l'occupation de l'entreposage (si applicable)

Si l'espace d'entreposage est situé dans autre lieu que l'atelier pour lequel vous faites la demande :

joindre une copie numérisée du bail de l'espace d'entreposage